

Délibération du 04 Mars 2022

délibération **N° 2022-16 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la construction du centre de tri des collectes sélectives**

- Date de convocation : le 25 février 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 février 2022 s'est réuni le 04 mars 2022 à 14 h 30 salle du service des Eaux de Grand Chambéry à Chambéry et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 23, Nombre de votants : 27

- Etaient présents : 16

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	BURNIER-FRAMBORET Frédéric
	RAUCAZ Christian
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVEISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués présents en visio : 7

DAL BIANCO Serge, THEVENON Raphaël, VIGUET-CARRIN Françoise, GRILLAUD Laurent, VAN STRAATEN Nicolas, GIRARD Marc, SPIGARELLI Lucien,

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian
GIRAUD Murielle donne pouvoir de vote à BLANQUET Denis
DANIS Georges donne pouvoir de vote à BRUNIER Thierry
LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

Délégués excusés : 3

SARTORI Walter, RUFFIER-LANCHE René, ROUGEAUX Jean-Pierre

Délégués absents : 9

BRUN Pierre, FABRE Maryse, JOLY Max, LEOUTRE Jean-Marc, AMET Yannick, BOIRON Laurence, BARBIER Marie-Claire, GUIGUE Thibault, MAITRE Florian

Délibération du 04 Mars 2022

délibération

N°2022-16 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la construction du centre de tri des collectes sélectives

Marie BENEVISE, Présidente, rappelle qu'un marché de conception-réalisation est en cours pour la construction du nouveau centre de tri des collectes sélectives d'une capacité de 40 000 tonnes par an.

A ce stade, le coût global de l'opération est estimé à 31M€ HT, incluant le coût des bâtiments-VRD, du process et des prestations intellectuelles associées.

Une consultation a été lancée le 03 mars 2021 pour le choix d'un AMO assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la procédure du marché global de conception-réalisation du centre de tri (délibération n°2021-91 C du 17 septembre 2021 autorisant le lancement).

Le marché intègre les prestations suivantes :

- Analyse des Candidatures,
- Dossier de consultation des entreprises,
- Analyse des offres, négociations et mise au point du contrat.

Le marché de conception-réalisation du centre de tri de collectes sélectives sera attribué en décembre 2022.

Un nouvel AMO doit être sélectionné pour la suite du projet selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément au code de la Commande Publique. Pour rappel, la mission de maîtrise d'œuvre est confiée au concepteur-réalisateur du centre de tri. Les missions principales de cet AMO seront les suivantes :

- Assistance pendant la phase de conception du centre de tri :
 - o assistance pendant la phase de conception (ESQ à PRO)
 - o assistance pendant la phase administrative
 - o assistance à la vérification des études d'exécution et de synthèse
- Suivi de la réalisation du centre de tri :
 - o assistance au suivi des travaux
 - o assistance aux opérations d'essais à vide, assistance au suivi de la mise en service industrielle (MSI) et aux opérations de réception de l'ouvrage
 - o assistance pendant la période de garantie de parfait achèvement

Une période de tuilage avec la mission de l'AMO en cours pourra être prévue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour l'exécution d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la construction du centre de tri de collectes sélectives.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché et tous documents y afférents.

Article 3 : sollicite l'aide financière de tout organisme ou collectivité susceptible de verser des subventions dans le cadre de toutes les actions menées dans le cadre de ce projet.

La Présidente,
Marie BENEVISE

